Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;

Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs de location des locaux sportifs ainsi que le montant des cautions pour emprunt de matériel pour l'année Universitaire 2016-2017 sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et dans les locaux de la faculté des Sciences du sport, et publiée sur le site internet de l'Université.

Nancy, le 21 juillet 2016

Université de Lorraine
Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le 23 AOUT 2016

UNIVERSITÉ DE LORRAINE | faculté des sciences du sport Nancy

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'UNITE DE LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT-UFR STAPS DU 2 JUIN 2016

.....

.../...

X. – TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX SPORTIFS – année universitaire 2016-2017 –

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition de tarification pour l'année universitaire 2016-2017 des locaux sportifs, jointe en annexe II.

.../...

.....

Pour extrait conforme,

Villers les Nancy, le 18 juillet 2016

La Directrice
de la Faculté des Sciences du Sport-UFR STAPS,

UNIVERSITÉ DE LORRAINE - FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT - UFR STAPS

La Directrice,

Michèle SCHWARTZ-MEREY

Annexe II

TARIF DE LOCATION DES LOCAUX SPORTIFS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

Education Nationale / Associations

	UTILISATION PONCTUELLE			UTILISATION ANNUELLE (hors vacances universitaires - 30 semaines)			UTILISATION SEMESTRIELLE (hors vacances universitaires - 15 semaines)		
	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)
Grande Salle - Gymnase	20 €	150 €	75 €	500 €	3 000 €	1 500 €	250 €	1 500 €	750 €
Salle de Gymnastique	20 €	150 €	75 €	500 €	3 000 €	1 500 €	250 €	1 500 €	750 €
Salle de Judo	17 €	120 €	60 €	400 €	2 000 €	1 000 €	200 €	1 000 €	500 €
Salle de Danse	17 €	120 €	60 €	400 €	2 000 €	1 000 €	200 €	1 000 €	500 €

Autres

	UTILISATION PONCTUELLE			UTILISATION ANNUELLE (hors vacances universitaires - 30 semaines)			UTILISATION SEMESTRIELLE (hors vacances universitaires - 15 semaines)		
	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)	Heure	Journée (max. 10 h)	Demi-journée (max. 4,5 h)
Grande Salle - Gymnase	30 €	250 €	125 €	700 €	5 000 €	2 500 €	350 €	2 500 €	1 250 €
Salle de Gymnastique	30 €	250 €	125 €	700 €	5 000 €	2 500 €	350 €	2 500 €	1 250 €
Salle de Judo	25 €	200 €	100 €	600 €	4 000 €	2 000 €	300 €	2 000 €	1 000 €
Salle de Danse	25 €	200 €	100 €	600 €	4 000 €	2 000 €	300 €	2 000 €	1 000 €

Le tarif appliqué comprend 64 % de redevance de location et 36 % de charges.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL D'UNITE
DE LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT-UFR STAPS
DU 2 JUIN 2016

.....

.../...

XI. – MONTANT DES CAUTIONS – année universitaire 2016-2017 –

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition de montant des cautions pour emprunt de matériel figurant ci-dessous :

Matériel pour pratique sportive	
Maillot de rugby	35 €
Tenue Rugby Fille (Casque-Protection-Maillot)	111 €
Judogi	50 €
Tenue de Gym	60 €
Matériel audiovisuel, informatique et/ou scientifique	
Dictaphone numérique	50 €
Matériel d'acquisition et de traitement de données scientifiques	500 €

.....

Pour extrait conforme,

Nancy, le 18 juillet 2016

La Directrice
de la Faculté des Sciences du Sport-UFR STAPS,

UNIVERSITÉ DE LORRAINE - FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT - UFR STAPS

La Directrice,
Michèle SCHWARTZ-MEREY